

ACTION URGENTE

CHINE. UN MILITANT AUTEUR-COMPOSITEUR A ÉTÉ OFFICIELLEMENT ARRÊTÉ

Xu Lin a été officiellement arrêté le 2 novembre pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public », tandis que Liu Sifang, un autre militant auteur-compositeur, a été libéré sous caution. Sans contact régulier avec sa famille et un avocat, Xu Lin risque d'être victime de torture et d'autres mauvais traitements.

L'arrestation officielle de **Xu Lin** pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public » a été approuvée par le parquet du district de Nansha (ville de Guangzhou) le 2 novembre 2017, plus d'un mois après son placement en détention. L'avocat mandaté par la famille a demandé à rencontrer Xu Lin, ce que les responsables en charge de sa détention ont rejeté deux fois, affirmant que Xu Lin n'avait pas engagé d'avocat, avant de finalement les autoriser à se rencontrer brièvement le 30 octobre. D'après la femme de Xu Lin, qui a accompagné l'avocat au centre de détention ce jour-là, son mari a dit à celui-ci qu'il ne voulait pas d'assistance juridique pour le moment. L'entretien a eu lieu en la présence d'un agent du centre de détention, et on ne sait pas si son refus d'engager un avocat est dû au fait qu'il était sous pression.

L'autre militant auteur-compositeur détenu, Liu Sifang, a été libéré sous caution le 2 novembre. Il est cependant toujours considéré comme un suspect de droit commun et pourra être interrogé officiellement à tout moment au cours des 12 prochains mois. Il a décidé de rester discret pour le moment, mais a tout de même demandé à un ami de transmettre ses remerciements à l'avocat et aux amis qui l'ont assisté et qui se sont occupés de lui et de sa famille. Liu Sifang a déclaré qu'il suivrait de près la situation de Xu Lin et qu'il espérait que ce dernier serait libéré rapidement.

Les amis de Xu Lin pensent qu'il a été persécuté parce qu'il a refusé de se repentir et qu'il a continué à clamer son innocence. Alors que le parquet et la police disposent normalement de deux mois pour enquêter sur une affaire, et que le parquet dispose ensuite d'encore un mois pour décider d'inculper la personne, il y a déjà eu des affaires où les délais ont été prolongés.

Xu Lin et Liu Sifang sont des artistes qui militent en faveur d'une démocratie active. Au fil des ans, ils ont écrit des chansons ensemble sur les injustices sociales, comme l'expulsion forcée, l'incarcération d'avocats et de militants, la mort de Liu Xiaobo et le massacre de la place Tiananmen en 1989. Leurs chansons remportent un franc succès auprès des militants en Chine.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en chinois ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de libérer Xu Lin immédiatement et sans condition, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables tendant à prouver qu'il a commis une infraction reconnue par le droit international et que cet homme ne soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;
- engagez-les à veiller à ce que Xu Lin soit protégé contre la torture et les autres formes de mauvais traitements pendant sa détention et à lui permettre, sans délai et régulièrement, de consulter l'avocat de son choix et de contacter ses proches.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 DÉCEMBRE 2017 À :

Directeur du centre de détention du district de Nansha

Fuyongcun Gonganjidi
Shawanzhen
Panyuqu
Guangzhoushi
Guangdongsheng 511483
Chine

**Formule d'appel : Dear Director, /
Monsieur,**

Directeur du parquet du district de Nansha, dans la ville de Guangzhou

Zhao Jian Jianchazhang
1 Gangqianadao
Nanshaqu Guangzhoushi
Guangdongsheng 511458
Chine

Courriel : info@gdga.gov.cn
**Formule d'appel : Dear Director, /
Monsieur,**

Copies à :

Ministre de la Sécurité publique
Zhao Kezhi Buzhang
Gonganbu
14 Dongchanganjie
Dongchengqu Beijingshi 100741
Chine

Tél. : +86 10 66262114 (en chinois uniquement)
Courriel : gabzfwz@mps.gov.cn

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 245/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/7336/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CHINE. UN MILITANT AUTEUR-COMPOSITEUR A ÉTÉ ARRÊTÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les militants auteurs-compositeurs-interprètes Xu Lin et Liu Sifang ont été placés en détention le 29 septembre 2017 au centre de détention du district de Nansha, dans la ville de Guangzhou (Canton), pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ».

Parmi les nombreuses chansons que Xu Lin et Liu Sifang ont diffusées sur Internet, des chansons récentes évoquent la mort de Liu Xiaobo, les avocats en Chine qui luttent pour la justice sociale et le « parti Twitter » - en référence aux abonnés Twitter de Guo Wengui, milliardaire auto-exilé aux États-Unis qui a lancé une campagne en ligne accusant les hauts responsables du Parti communiste d'être corrompus et d'entretenir des maîtresses. Outre l'écriture de chansons, tous deux s'expriment haut et fort sur diverses questions de société et organisent des actions dans la rue pour soutenir les défenseurs des droits humains en Chine. Depuis quelques années, ils sont fréquemment arrêtés, harcelés et suivis par les autorités.

Dans une vidéo préenregistrée diffusée par Radio Free Asia à la suite de son arrestation début octobre, Xu Lin a déclaré qu'il ne plaiderait pas coupable et ne se suiciderait pas s'il était placé en détention (voir la vidéo en chinois : <https://www.youtube.com/watch?v=CxqiUn5XOxc>).

Depuis l'arrestation des deux militants, leurs épouses sont placées sous étroite surveillance et la police les a averties de ne pas engager leurs propres avocats et de ne pas évoquer la détention de leurs époux.

Les militants et défenseurs des droits humains continuent d'être systématiquement soumis à une surveillance, à des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, à des arrestations et à des incarcérations. De plus en plus de défenseurs des droits humains sont maintenus par la police dans des lieux de détention non officiels, parfois sans pouvoir consulter un avocat pendant de longues périodes, ce qui les expose au risque de subir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

Noms : Xu Lin et Liu Sifang

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 245/17, ASA 17/7414/2017, 9 novembre 2017